



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

-----  
(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
-----

L'an deux mil dix huit le vingt-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Sodia **PHILIPPEAU**, Claude **GEFFARD**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Sylvie **BINARD**, Yves **DAGOURET**, Ginetto **ANZIL**, Guillaume **COUROUX**, Audrey **GRIOT**, Philippe **MONNET**.

**ABSENTE** : Madame Christiane **PARIAS**

**ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR** : Madame Martine **VILLATTE** a donné pouvoir à Monsieur Philippe **MONNET**

**ABSENTE EXCUSEE** : Madame Corinne **GUILLOT**

**Secrétaire de séance** : Monsieur Laurent **ROUGELIN**  
-----

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 20

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2018

DATED'AFFICHAGE : 21 SEPTEMBRE 2018

- 1) ***Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 14 juin 2018***
- 2) ***Approbation du compte-rendu de la séance extraordinaire du 2 août 2018***

**AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

- 3) ***Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal***

Décision du Maire n°10/2018 du 15 juin 2018 portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec BTM Etudes pour un montant de 6 440 € H.T, pour l'aménagement de la Rue de la Concorde.

Décision du Maire n°11/2018 du 4 juillet 2018 portant sur la signature du marché de fourniture et la livraison de plaquettes forestières avec UNISYLVA pour un montant de 27.15 € H.T. le MWH.

Décision du Maire n°12/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché de réfection de voirie Rue des Cachons avec COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 13 267.20 H.T. soit 15 920.64 T.T.C.

Décision du Maire n°13/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché relatif à l'acquisition d'un panneau d'affichage avec DYNAMIQLITE pour un montant de 10 750 € H.T.

Décision du Maire n°14/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché pour l'acquisition de panneaux de campagne avec SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour un montant de 1 689.39 € H.T. soit 2 027.27 € T.T.C.

Décision du Maire n°15/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché pour la fourniture et la pose de 2 portes dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité de la Maison des associations avec Franck BRUGIAL pour un montant de 11 588 € T.T.C.

Décision du Maire n°16/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché pour la réfection de l'enduit du pignon de la Maison des Associations avec la SARL BOUBAT BATIMENT pour un montant de 6 348 € T.T.C.

Décision du Maire n°17/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché pour la création d'une ouverture au stade de football avec l'EURL Didier JOBINEAU pour un montant de 3 745.80 € T.T.C.

Décision du Maire n°18/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché pour la démolition des anciens bâtiments municipaux – Espace Jean Baffier – avec l'EURL BOUDOT pour un montant de 11 304 € T.T.C.

Décision du Maire n°19/2018 du 20 juillet 2018 portant sur la signature du marché pour la réalisation d'une arase et d'un enduit après démolition Espace Jean Baffier avec l'EURL Didier JOBINEAU pour un montant de 17 144.22 € T.T.C.

#### **4) Répertoire Electoral Unique (REU)**

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019.

Le document présenté en annexe, retrace :

- les principales évolutions introduites par la réforme,
- les modalités de mise à jour du répertoire électoral unique
- l'établissement des listes électorales à partir du répertoire électoral unique, la suppression de la commission administrative et la désignation des élus membres de la commission de contrôle.

La liste des élus, membres de la commission de contrôle sera transmise aux services préfectoraux au plus tard le 31 décembre 2018.

Composition de la commission de contrôle :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission sera composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale;

- de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Fonctionnement de la commission de contrôle :

La commission se réunira au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin. Sa composition sera rendue publique dans des conditions

fixées par décret en Conseil d'État, au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant sa réunion. Ses réunions seront publiques. Le maire, à sa demande ou à l'invitation de la commission, présentera ses observations.

**Monsieur le Maire invite les élus remplissant les conditions précitées à faire connaître leur candidature pour former la commission de contrôle :**

- **Ginetta ANZIL, Renée ZINESI, Gérard JAMET, Philippe MONNET et Christiane PARIAS acceptent d'être membres de la commission de contrôle.**
- **Le conseil municipal prend acte.**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **5) Approbation du plan de financement SDE – Plan REVE rue de la Croix Blanche**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de la Croix Blanche

Devis remis au Maire le 17 août 2018 : Montant HT 644.96 € - Participation SDE 18 : 451.47 € HT – Participation Commune : 193.49 € HT

***Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 19 septembre 2018,***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :***

- ***approuve le montage financier,***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18***
- ***précise que les crédits afférents soit 193.49 € HT sont inscrits au budget 2018 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.***

#### **6) Attribution d'une subvention au Handball Club du Val d'Aubois**

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention a été formulée en date du 15 février dernier par l'Association de Handball Club du Val d'Aubois et qu'elle a été omise lors de la préparation du budget 2018.

***Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2018***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 21 dont un pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :***

- ***décide l'attribution d'une subvention de 400 € à l'Association Handball Club Val d'Aubois***
- ***dit que les crédits sont prévus à l'article 657420 – section de fonctionnement – du budget ville 2018.***

#### **7) Attribution d'une subvention aux Ruchers école du Val d'Aubois**

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention a été formulée en date du 14 septembre dernier par l'Association Ruchers Ecole du Val d'Aubois en vue de l'organisation d'une conférence prévue le 27 octobre 2018 sur les métiers de l'apiculture et de l'élevage de reine.

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2018*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- *décide l'attribution d'une subvention de 300 € à l'Association Ruchers école du Val d'Aubois*
- *dit que les crédits sont prévus à l'article 657420 – section de fonctionnement – du budget ville 2018.*

**8) Demande de subvention régionale matériel biodiversité**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'accompagnement de la commune dans l'opération « OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES », la région peut intervenir sur l'achat des équipements nécessaires à la gestion des surfaces enherbées dans le cadre du contrat régional de pays.

Il précise que la commune s'est équipée d'un désherbeur thermique, d'une débrousailluse et d'un tracteur-tondeuse équipée d'un Giro-broyeur pour un montant global de 12758 € HT soit 15094 € TTC.

Il poursuit en indiquant que la région Centre accepte de financer en partie, les équipements.

Montant de l'investissement : 11 075 € HT                      Subvention régionale 40 % : 4 430 €

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2018*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- *autorise l'achat de matériel au titre de l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages » et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la région.*

**9) Indemnité de conseil et de budget 2017 au receveur municipal**

Monsieur le Maire présente la demande d'indemnité de conseil 2017 et de budget alloué au Receveur de la Commune et transmise par ce dernier pour sa gestion comptable du 01/01/17 au 31/08/2017 soit 240 jours ; il précise que 4 comptables se sont succédé au titre de l'année 2017.

Le montant sollicité pour la gestion du 01/01/2017 au 31/08/2017 s'élève à :

- indemnité de conseil sur une gestion de 12 mois : 665.58 € **soit 443.72 € pour 240 jours**
- indemnité de budget : **45.73€**

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2018*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 20 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 1)*

- *décide du versement de l'indemnité de conseil pour la période du 01/01 au 31/08/2017 (240 jours) soit une indemnité de 443.72 € et l'indemnité de budget pour un montant de 45.73 €.*
- *dit que les crédits sont prévus au budget ville 2018 à l'article 6225.*

**10) Modification de la délibération 99/2015 du 22/10/2015 relative à l'amortissement des subventions versées (vente à l'euro symbolique CHENELET)**

Monsieur le Maire explique que suite à la vente pour 1 € symbolique de l'ancienne école élémentaire à la SCI Chenelet Habitat, Mme le Receveur municipal l'informe que la sortie du bien du patrimoine communal se comptabilise pour sa valeur historique et s'analyse comme une subvention d'équipement versée qu'il convient d'amortir. La durée d'amortissement des subventions versées (cpte 204) a été modifiée par le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 qui fixe la durée d'amortissement à une :

- durée maximale de 5 ans pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études
- durée maximale de 30 ans pour le financement de biens immobiliers ou installations
- durée maximale de 40 ans pour le financement d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit ....)

Vu le projet d'aménagement de logements sociaux présenté en réunion publique, Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention relative à la vente pour 1 € symbolique de l'ancienne école élémentaire à la SCI Chenelet Habitat sur 40 ans et de modifier la délibération 99/2015 dans ce sens.

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2018*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- dit que la durée d'amortissement des subventions versées est fixée (cpte 204) à :
  - une durée maximale de 5 ans pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études
  - une durée maximale de 30 ans pour le financement de biens immobiliers ou installations
  - une durée maximale de 40 ans pour le financement d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit ....)
- dit que la subvention relative à la vente pour 1 € symbolique de l'ancienne école élémentaire à la SCI Chenelet Habitat sera amortie sur 40 ans.

**AFFAIRES DU PERSONNEL**

**11) Création de poste suite à avancement de grade, promotion interne ou fin de contrat**

a) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Suite à la réunion de la commission administrative paritaire du 25 juin 2018, trois agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, dont un au titre de la promotion interne

*Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel du 20 septembre 2018*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- décide de créer trois emplois permanents à compter du 01/08/2018:
  - un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
  - un poste d'agent de maîtrise à temps complet (promotion interne)
  - un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet

-dit que les crédits seront imputés sur le budget ville 2018 - section de fonctionnement – chapitre 012

b) Création d'un poste d'adjoint technique suite à une fin de contrat emploi avenir

Monsieur le Maire informe les élus que le contrat d'un agent des services technique en emploi avenir prend fin le 14 octobre 2018.

*Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel du 20 septembre 2018*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents : (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- *décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 octobre 2018*

### **AFFAIRES IMMOBILIERES**

**12) Demande d'avis de la SA d'HLM France LOIRE pour la vente d'un logement situé au 30 rue Henri Dunant**

Suite au courrier de la SA HLM France Loire en date du 25 juin 2018, annexe ci-joint, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, doit donner un avis sur la vente d'un logement au 30 rue Henri Dunant. Le montant de la cession s'élève à 63 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 19 septembre 2018,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- *émet un avis favorable à la vente du logement situé 30 rue Henri Dunant.*

**13) Proposition de l'Etat de céder deux terrains sis rue du 11 novembre section AE 181 et AE 87**

L'Etat envisage de céder les terrains sis rue du 11 novembre cadastrés section AE 181 et AE 87, terrain affecté au CGR et composé d'un abri à sel et d'un lieu de stockage. La commune est invitée à faire connaître son souhait ou non d'exercer son droit de priorité.

*Vu l'avis défavorable de la commission de Finances du 19 septembre 2018,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

- *émet un avis défavorable à l'acquisition des deux terrains sis rue du 11 novembre section AE 181 et AE 87.*

### **ASSAINISSEMENT**

**14) Rapport annuel assainissement 2017**

Conformément à l'article L.1411-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales, « le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité. »

*Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 19 septembre 2018,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0)*

*- approuve le résumé du compte rendu d'activité 2017 - Assainissement proposé par VEOLIA (disponible en mairie pour toute consultation y compris aux administrés).*

*- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2017*

*- transmet le résumé aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.*

*- met en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)*

*- renseigne et publie les indicateurs de performances sur SISPEA*

### **15) Rapport annuel du SPANC 2017**

Le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif a été présenté aux membres du conseil communautaire le 26 juin 2018 et transmis au Maire.

Il appartient à ce dernier de le mettre à disposition du Public et de le communiquer au conseil municipal (article 5211-39 du CGCT).

Le conseil municipal prend acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif.

## **URBANISME**

### **16) Suppression des plans d'alignement sur les routes départementales dans le cadre de la mise en œuvre du PLUI**

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil départemental du Cher a mené une réflexion sur les plans d'alignement sur les routes départementales. Il donne lecture aux membres du conseil de la notice explicative produite par le Département

Sur la commune, il existe :

- RD 951 en date du 11/10/1898
- RD 920 en date du 03/04/1894
- RD 41 en date du 06/02/1879 et du 06/08/1872
- RD 43 en date du 01/06/1867 et du 19/08/1897.

Or, il apparaît aujourd'hui que ces servitudes d'alignement ne sont plus d'actualité car le Département n'envisage pas de projets routiers, notamment de travaux d'élargissement de ces voies, nécessitant le maintien de ces servitudes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLUI menée par la Communauté de Communes des 3 Provinces, le Département souhaite s'associer à l'enquête publique du PLUI pour abroger les plans d'alignement conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement.

Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6 : « les plans d'alignement des routes départementales situées en agglomérations, sont soumis pour avis au conseil municipal en application de l'alinéa 1 de l'article L.121-28 du code des Communes ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (POUR : 21 dont 1 pouvoir, CONTRE: 0, ABSTENTION : 0) :*

*- émet un avis favorable à l'abrogation des plans d'alignement des routes départementales.*

## **Remerciements :**

*- Comité d'Organisation des Concours de Sancoins (C.O.C.S.)*

Le Comité d'Organisation des Concours de Sancoins remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été alloué afin d'organiser leurs manifestations, ainsi que pour l'aide matérielle et humaine.

*- GEDHIF*

Dans le cadre des Journées de Solidarité du Handicap Mental, le GEDHIF remercie la municipalité pour l'emplacement qui leur a été attribué sur le marché en 2017 et qui a permis la vente de brioches au profit de l'association. L'opération sera renouvelée entre le 1<sup>er</sup> et le 7 octobre 2018.

*- Killer Project*

L'Association Killer Project remercie la municipalité pour le prêt du terrain rue des Naiades et quai du Canal ainsi que pour le prêt de matériel pour sa manifestation des 26 et 27 mai 2018.

*- Etablissement Français du Sang (EFS)*

L'Etablissement français du sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le 6 juillet qui a permis d'accueillir 76 donneurs et le 7 septembre qui a permis d'accueillir 72 donneurs.

- Les riverains de la rue de Juranville remercient la municipalité pour le prêt de barrières afin de sécuriser la rue pour la fête des voisins qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

- Remerciement d'un camping-cariste pour la qualité d'accueil sur l'aire de camping-car au canal.

- Faire-part de naissance

**Dates à retenir :**

**Anniversaire de l'Armistice**

***Samedi 10 novembre 2018 : de 18 h 05 à 18 h 20 : Veillée au Monument aux Morts***

***Dimanche 11 novembre 2018 : 10 h 30 : Dépôt de gerbe au cimetière***

***11 h 00 : Messe à Sancoins***

***12 h 10 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts –  
Marseillaise par les enfants des écoles.***

***12 h 30 : Dépôt de gerbe à la stèle en l'honneur des veuves et des  
orphelins, à la Maison du Combattant, Parc Hugues  
Lapaire.***

***Rendez-vous à la Maison du Combattant pour un vin d'honneur.***

***La présence du plus grand nombre de citoyens est souhaitée.***

***Une réunion est prévue avec les Ecoles et les anciens combattants pour préparer la commémoration du centenaire de l'armistice.***

***Participation des écoles et exposition à l'initiative d'un élève du collège à la Maison du Combattant.***

**Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le mercredi 5 décembre 2018**

***✦ 12 h 10 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts (Marseillaise).***

***Rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur***

**17) Questions diverses**

-----  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19 h15.**

**A Sancoins, le 1<sup>er</sup> octobre 2018,  
Le Maire, Pierre GUIBLIN**